

PPRi de la Clarence – DDTM du Pas de Calais

Séances de concertation des 14 et 23 avril 2015

Les thèmes incontournables et leurs actions associées

Thème incontournable N°1

La méthodologie du PPRi (cartographie précise et pédagogique, réglementation)

Se donner comme objectif une cartographie et un règlement précis et pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Suivre les prescriptions du cahier des charges de la mise en place du PPRi qui conditionne la précision attendue- Intégrer la mémoire des anciens en les invitant aux réunions organisées dans les communes- Associer les acteurs économiques lors de la rédaction du règlement pour définir des mesures adaptées à leurs contraintes et permettant d'atteindre les objectifs de préventions- Présenter dans le règlement la clause de révision à la marge en cas d'incohérence notoire
Prévoir un focus sur les zones inondables naturelles	<ul style="list-style-type: none">- Les recenser et les cartographier- Traiter le cas des remblais- Prévoir des prescriptions spécifiques du règlement les concernant- S'assurer de la bonne application du règlement
Viser à la cohérence du règlement du PPRi avec les autres textes concernés	<ul style="list-style-type: none">- Prévoir que la présentation du règlement explique, pour les non initiés, son articulation avec les autres textes concernés- Associer les représentants de l'État impliqués dans le PPRi lors de la révision des PLU et garantir leur participation sur le long terme

Thème incontournable N°2

Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)

Maintenir la vie et l'activité sur le territoire en tenant compte du risque	<ul style="list-style-type: none">- Envisager d'introduire dans le règlement du PPRi des techniques constructives spécifiques aux terrains inondables (s'inspirer du savoir-faire hollandais)- Envisager un règlement qui admette la transformation ou l'extension de bâtiments agricoles ou industriels existants sur les terrains inondables (prévoir d'éventuelles rehausses)- Envisager un règlement du PPRi qui sache tenir compte des situations et des contraintes de chaque commune
Maintenir les capacités de stockage des crues	<ul style="list-style-type: none">- Chiffrer les besoins de stockage associés au territoire- Identifier les zones inondables utiles au stockage pour y introduire l'exhaussement- Cartographier les terrains sur lesquels l'exhaussement ou le dépôt de terre de sucrerie sont possibles

Thème incontournable N°3

Finalité du PPRi et cohérence avec les autres actions menées sur le bassin versant

Rappeler régulièrement la finalité du PPRi

- Rappeler que le PPRi vise la prévention
- Indiquer que des actions de protection sont conduites par ailleurs sur le bassin versant
- Situer les limites des actions de protection
- Actions à inscrire en cohérence avec le thème incontournable N°5 s'intéressant à l'information et à la sensibilisation

Thème incontournable N°4

Meilleure approche de la concertation par l'État

Associer tous les acteurs à la concertation

- S'assurer de la participation effective des gestionnaires de réseaux et d'infrastructures (SANEF, SNCF Réseaux, VNF, ERDF, GRDF, etc.)
- Associer les aménageurs publics et privés à la démarche

Restaurer la confiance des acteurs concernés par le sujet du PPRi

- Faire connaître et utiliser la possibilité d'erreur manifeste

Thème incontournable N°5

Information et sensibilisation des collectivités et des populations

Reste à compléter

Reste à compléter